
Communiqué de presse

23 octobre 2008

Négociations contractuelles entre le CNRS et les Universités : le principe de mixité doit rester un moteur du partenariat

Dans les négociations en cours entre le CNRS et les Universités, en vue de l'établissement du contrat quadriennal de celles-ci, les propositions actuelles du CNRS comportent des éléments que la Conférence des Présidents d'Université considère comme inacceptables en l'état.

Le CNRS, en effet, propose d'identifier dans l'offre de recherche de chaque université des laboratoires considérés comme stratégiques, qui sont actuellement le plus souvent des Unités Mixtes, et de transformer une partie d'entre eux en Unités Propres du CNRS, entièrement pilotées et gérées par l'organisme national, quel que soit l'apport respectif de l'université et du CNRS dans ces unités. Comme, au même moment, le CNRS envisage de très nombreuses « désassociations » d'unités mixtes, dans des proportions tout à fait inhabituelles, l'ensemble apparaît clairement, eu égard au principe de mixité qui devrait prévaloir actuellement dans les partenariats entre universités et organismes, comme un repli et un désengagement significatif du de l'organisme national.

En outre, au cours de ces mêmes négociations, de nouveaux types d'unités, qui n'ont été publiquement ni débattus ni codifiés, sont proposés aux universités (Laboratoires Communs de Recherche, Equipes de Recherche Labellisées, Unités de Recherche Conventionnées), et qui participent de la même démarche : soit le pilotage unilatéral et la gestion unique CNRS (LRC), soit l'abandon de la mixité (URC). En l'absence de toute concertation préalable sur ces nouvelles modalités de partenariat, les présidents d'université et les directeurs d'unités n'ont plus aucune visibilité sur l'évolution des moyens qui seront affectés à chacun de ces types d'unités, et sont donc contraints de négocier de manière purement défensive et conservatoire.

Ces propositions vont à l'encontre du souhait unanime des universités françaises de renforcer la mixité dans les unités de recherche qu'elles ont en commun avec les organismes nationaux, et de développer de véritables partenariats stratégiques, et ce, indépendamment de la question pratique du mandat unique de gestion. Les Unités Mixtes ont contribué, au bénéfice du CNRS autant que des universités, à une très forte structuration de la plupart des domaines de recherches ; elles sont au cœur des partenariats de recherche, et elles doivent d'autant plus le rester en cette période de réorganisation des organismes nationaux, car elles seules garantissent aujourd'hui un véritable co-pilotage scientifique, et un partage réellement concerté et équilibré des stratégies de recherche entre deux opérateurs de plein droit. Les organismes sont certes appelés à distinguer plus clairement leurs rôles d'opérateur de recherche et d'agence de moyens, mais cette clarification doit conduire à renforcer la mixité des unités de recherche pour les laboratoires où l'organisme est opérateur, et non à la remettre en cause.

Contact presse : Sophie Dotaro sophie.dotaro@cpu.fr 01 44 32 91 27 – 06 65 04 49 21